



Repondez à ma question svp

Par **bilop**, le **07/07/2009** à **10:05**

Bonjour, je suis marié, j'ai deux enfants, mon épouse et moi sommes depuis plus d'un an dans un conflit. Elle ne veut pas que mes enfants rendent visite à leur grands parents (du côté de ma famille), et elle ne veut pas non plus que je vois ni ma famille ni mes amis ni personnes. C'est une situation qui perdure depuis pas mal de temps. J'envisage de partir travailler dans une autre région, ma question est est-ce que je peux le faire sans avoir peur qu'elle entame des poursuites ? Je compte faire aussi une main courante et apporter des preuves que je travaille réellement.

Par **Marion2**, le **07/07/2009** à **11:20**

Bonjour, Vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans l'autorisation du JAF. Votre épouse peut engager une procédure de divorce pour abandon du domicile conjugal. En ce qui concerne vos parents, quelles excuses donne votre épouse pour leur refuser le droit de voir leurs petits-enfants ? Vos parents peuvent saisir le JAF et demander un droit de visite et d'hébergement. Cordialement.

Par **bilop**, le **07/07/2009** à **18:56**

pour les enfants ma femme n'a aucune excuse, car ma famille n'a rien à se reprocher. Là où je me trouve il n'y a pas de travail je compte tout simplement trouver ailleurs de plus elle est future infirmière elle peut donc me rejoindre mais je sais qu'elle ne voudra jamais. Je n'abandonne pas mes enfants je subviendrai toujours à leurs besoins.